

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée
d'examiner la gestion des biens communaux en 2016*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous prie de prendre connaissance des réponses apportées aux observations de la Commission de gestion pour son activité durant l'année 2016.

1. Municipalité

1.3 TRAVYS

1.1 Observation Lettre de mission TRAVYS

La COGE demande instamment à la Municipalité de fournir à sa représentante au sein de TRAVYS une lettre de mission claire l'incitant à défendre les intérêts d'YLB.

Voir réponse à l'observation 1.2.

1.2 Observation Contrat de prestation avec TRAVYS

La COGE invite la Municipalité à se donner les moyens, que ce soit au travers de sa filière Mobilité ou sous une autre forme, en vue d'obtenir un contrat de prestation entre TRAVYS et la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Collaborer avec TRAVYS sur la base d'un contrat de prestations est l'objectif de la Ville. Pour ce faire, cette dernière travaille sur la définition d'un cahier des charges des prestations attendues de TRAVYS et sur leur quantification. Ce cahier des charges permettra à la Ville de négocier un forfait avec TRAVYS.

2. Administration générale

2.1 Secrétariat général

2.1 Observation Cahiers de charges

La COGE demande à la Municipalité de faire établir des cahiers des charges des diverses commissions extraparlimentaires avec missions, objectifs et nombre probable de séances par année. Les listes des commissaires devraient figurer dans le rapport de gestion et également sur le site de la Ville pour que les citoyens sachent à qui s'adresser.

La Municipalité comprend cette remarque. Pour ce qui est des listes des commissaires, le Secrétariat général a accompli au début de la législature un grand travail de mise à jour, afin de disposer d'une base de données claire et actuelle. Ces listes figurent dans le rapport de gestion et elles sont donc accessibles aux personnes intéressées. A terme, on peut imaginer qu'elles figurent sur le site Internet de la Ville, actuellement en cours de refonte.

L'ampleur des activités de chaque commission est variable. Le point commun de toutes ces commissions consiste en leur rôle consultatif, dès lors que toute décision relève de la Municipalité ou des services à qui cette compétence a été déléguée conformément à la loi sur les communes. Certaines commissions disposent déjà formellement d'un cahier des charges. Pour les autres, la Municipalité veillera à formaliser le cadre dans lequel elles travaillent, soit sous forme de cahier des charges, soit sous une autre forme appropriée.

2.2 Observation Accès télévisuel

La COGE invite la Municipalité à proposer un accès télévisuel facile à toute personne désireuse de suivre le Conseil Communal, en fonction de son fournisseur de service.

Aujourd'hui, tous les abonnés d'UPC et de VO Energies ont accès à « Vivre », le canal d'information de la Ville. Des négociations sont en cours avec Swisscom aux fins d'inclure ce canal dans l'offre de cette société, mais Swisscom ne retient actuellement plus que des chaînes de télévision diffusant un programme varié 24h/24. Une issue favorable des négociations n'est donc pas garantie.

2.2 Finances

2.3. Service des Sports

2.3 Observation Plan directeur des Sports

La COGE invite la Municipalité à finaliser le plan directeur des Sports afin d'optimiser les synergies et la cohérence notamment dans le projet Gare-Lac.

Le Service des sports a soumis un projet de plan directeur du sport à la Municipalité le 10 mai 2017. La Municipalité a pris acte de l'observation de la Commission de gestion et ne manquera pas de communiquer à ce sujet dans les meilleurs délais.

2.4 RH. Ressources humaines

2.4 Observation Révision du règlement du personnel

La COGE, constatant que des problèmes de gestion du personnel sont liés à un règlement dépassé, demande à la Municipalité de mettre une priorité pour que la révision du règlement du personnel aille régulièrement de l'avant et que les RH mettent tous les atouts de leur côté pour assurer la réussite de ce projet.

La réflexion sur le projet de révision du Statut du personnel a été lancée au niveau du service RH. Cependant, la complexité du sujet et les nombreuses parties impliquées nécessitent de mettre un accent particulier sur la forme du projet, afin de se donner un maximum de chances de réussite. L'année 2017 devrait permettre au projet d'entrer dans une phase opérationnelle. Notons toutefois que le Statut actuel ne crée pas en tant que tel de problèmes dans la gestion du personnel communal, bien qu'il mérite une révision afin d'être en phase avec la réalité d'une administration moderne.

3. Service de la Culture

3.1 Observation Secrétariat de la culture

La COGE demande à la Municipalité d'examiner le fonctionnement et les moyens du secrétariat de la Culture.

Le Service de la culture connaît une période très intense. En plus de l'intégration de l'Agenda 21 et de la location des salles, qui a nécessité une réorganisation très rapide et une phase d'adaptation, le service est en charge de la coordination de quatre événements venant augmenter la charge habituelle de travail: il s'agit de la Schubertiade d'Espace 2, du 1^{er} août à la Plage, de la relance des Jeux du Castrum et de la nouvelle formule d'animations aux Rives du lac. Dans ce contexte exceptionnel, il est difficile d'évaluer les moyens à disposition pour un fonctionnement ordinaire. Un point de situation sera fait en fin d'année 2017 par le service et, le cas échéant, une proposition sera faite à la Municipalité dans la perspective du budget 2019.

3.2 Observation Parc des Rives

La COGE prie la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur sa vision de l'ensemble des activités culturelles, sportives et autres qui se dérouleront sur l'ensemble du Parc des Rives et des alentours.

Le Service de la culture travaille en étroite collaboration avec les Services SPORTS, JECOS, SSP et URBAT pour définir un cadre d'animation dynamique, respectant la typologie actuelle et future du Parc. Ces réflexions sont menées en relation avec la Commission événementielle et en adéquation avec le Plan directeur des Rives, conduit par URBAT. Pour l'été 2017, la Municipalité a validé un programme d'animations (culture et loisirs) regroupant des acteurs locaux, sous l'égide d'une association coordonnatrice.

3.3 Observation Tribunes de l'hippodrome

La COGE demande à la Municipalité de réaffecter les locaux des Tribunes de l'hippodrome pour répondre aux nombreux besoins exprimés depuis 2014.

L'affectation de cet espace sous les tribunes est actuellement en réflexion et pourrait prendre la forme d'un lieu polyvalent d'animation et de rencontre. Une utilisation par les écoles est envisageable en journée, par exemple pour les élèves du futur collège des Rives. Hors des périodes scolaires (soirs, week-end et vacances), l'espace pourrait bénéficier aux sociétés locales et aux animations du Parc des Rives.

4. Energies / SEY

4.1 Observation Plan directeur du gaz

La COGE invite la Municipalité à finaliser le plan directeur du gaz.

La Municipalité dispose, pour le Plan directeur du gaz, d'un budget de CHF 100'000.-. A ce jour, CHF 69'584.40 ont été engagés, essentiellement pour des travaux d'inventaire des données, d'élaboration et d'optimisation du modèle de données, qui constitue l'étape 1 de la réalisation du plan directeur du gaz. Les étapes suivantes – diagnostic du réseau existant, prévision d'évolution du réseau et optimisation du réseau de distribution – seront engagées dès la fin des travaux de modélisation des données, et suite à l'engagement, en cours, d'un nouveau chef de section eau et gaz.

4.2 Observation Facturation

La COGE invite la Municipalité à améliorer les processus de facturation.

Une étude menée en 2015 a débouché sur une amélioration de la trésorerie d'un million de francs en 2016.

En 2017, le SEY est sur le point de lancer un appel d'offres visant la refonte du processus de facturation afin de réagir aux évolutions du marché de l'énergie (refoulement / autoconsommation / libéralisation). Il prévoit également d'offrir aux clients un guichet virtuel afin de les fidéliser en vue d'une possible libéralisation du marché.

5. JECOS Service Jeunesse et cohésion sociale

5.1 Observation Sécurité colonies

La COGE demande au service responsable des colonies de résoudre sans délai les problèmes liés à la sécurité (barrières et échelles) et à veiller au respect des normes (cuisine).

Concernant la sécurisation des garde-corps et barrières des colonies, la Municipalité est dans l'attente de devis demandés par l'intermédiaire du responsable des colonies.

Pour ce qui est de la colonie de Jolie Brise, il a été constaté qu'un élément du garde-corps de la terrasse, sur une longueur d'environ 80 cm, était non conforme aux prescriptions applicables, puisqu'il avait une hauteur de 74 cm. De plus, la totalité du garde-corps a une hauteur de 90 cm au lieu des 100 cm requis par la réglementation actuelle; ce garde-corps est toutefois conforme à la réglementation applicable à l'époque.

Lors d'un contrôle à la colonie de Mauborget, le Service URBAT a également pris note que la sécurisation des portillons donnant accès à l'échelle de secours en façade aval doit être améliorée. Cette prestation a également été demandée aux serruriers chargés de remettre une offre pour les barrières de la colonie de Jolie Brise.

Ces éléments seront mis en conformité dans les semaines à venir.

S'agissant de la mise aux normes des cuisines, le propriétaire n'en a pas l'obligation, en l'absence de travaux importants nécessitant le dépôt d'une mise à l'enquête publique. Actuellement, seules les interventions d'urgence sont traitées, par exemple le changement du lave-vaisselle de Jolie Brise, lequel a été remplacé en 2016.

5.2 Observation Entretien colonies

En lien avec l'observation 1, la COGE invite le service à effectuer quelques interventions peu coûteuses (beamer par ex.) mais qui sont de nature à améliorer les prestations offertes.

Les améliorations aux bâtiments sont prises en compte en début de chaque année, sur la base des demandes faites par les usagers des bâtiments. Ces demandes sont estimées et

mises au budget de l'année suivante, pour autant que l'enveloppe globale allouée à l'entretien des bâtiments le permette.

En cas d'urgence, elles peuvent être réalisées de suite et financées soit par une demande de crédit complémentaire soit, pour des montants de faible importance, prises sur le budget de l'année en cours.

L'exemple du beamer mentionné dans le rapport est l'exemple type d'une demande qui n'a pas pu être prise en charge sur les budgets de l'année et qui, après discussion avec JECOS, a été prise en charge par ce dernier.

5.3 Observation Mission des colonies

La COGE suggère à la Municipalité de conduire une réflexion d'ensemble au sujet des missions de ces deux colonies et de leur avenir et de se pencher sur la promotion qui peut être améliorée. Il serait bien de savoir ce qu'il faut investir et comment.

Il faut tout d'abord préciser que la gestion des colonies est répartie sur trois services de la Ville :

- le Service de l'urbanisme et des bâtiments, pour la gestion des bâtiments et infrastructures,
- le Service de la culture, pour la gestion des locations, et
- le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale en tant qu'utilisateur des deux colonies pour les colonies organisées par la Commune et les écoles (école à la montagne et camps de ski).

Au vu de cette situation et afin de pouvoir répondre aux observations 5.3 et 5.4 de la COGE, la Municipalité a mandaté le Service JECOS pour créer un groupe de travail transversal réunissant des représentants des trois services et, si nécessaire, le Service des finances, afin de mener une réflexion globale au sujet de l'avenir de ces deux colonies (y compris les aspects liés aux charges et à la refacturation interne).

5.4 Observation Coût des colonies

La COGE invite la Municipalité à faire une étude des coûts réels et totaux des deux colonies et du prix de revient d'une nuitée en colonie (comparatif avec d'autres modes d'hébergement). La COGE demande à la Municipalité de rendre plus compréhensibles les imputations internes liées aux colonies de manière à obtenir des prix réalistes de nuitées.

Voir réponse 5. 3

6. Sécurité publique

6.1 Mobilité

6.1 Observation Mobilité au Collège des Rives

La COGE invite la Municipalité à développer l'étude de la mobilité en rapport avec l'impact du Collège des Rives sur l'ensemble de la zone.

Le bureau Christe et Gygax est déjà mandaté à cet effet. Le pilotage de l'étude est assuré par la filière Mobilité, en coordination avec le Service URBAT. Les premiers résultats de cette étude sont attendus pour juillet 2017.

8. STE / Travaux et environnement

8.1 Observation Liste d'attente aux Plantages

La COGE invite la Municipalité à étudier des mesures pour mieux répondre à la demande.

Un travail de mise à jour de cette liste d'attente a récemment été entrepris (contrôle si déménagement, demande si l'intérêt est toujours présent), réduisant quelque peu le volume des demandes. Pour la suite, la commission des plantages et STE vont suivre cette problématique et voir comment améliorer l'offre en la matière.

Divers

10.1 Observation Préavis remis en question

La COGE invite la Municipalité à développer une procédure permettant la remise en question d'un préavis adopté par le CC mais dont tout ou partie est devenu irréalisable.

La loi sur les communes ne prévoit aucune procédure spécifique qui permette de remettre en cause un préavis au motif qui apparaîtrait être devenu en tout ou partie irréaliste, impossible à réaliser ou qui ne correspondrait plus aux nouvelles orientations politiques de la Commune. En pareil cas, il appartient soit à la Municipalité de présenter un nouveau préavis, dont le dispositif corrige les effets indésirables du premier, soit au Conseil communal de voter une motion qui aurait été déposée dans ce sens.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées.

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2016.

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

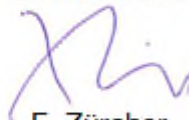
Le Syndic



J.-D. Carrard



Le Secrétaire



F. Zürcher